



CONCESSIONS JARDIN CINERAIRE

TARIF à compter du 1^{er} janvier 2019

La concession au jardin cinéraire est accordée, sur présentation de la demande ci-jointe et adressée à la Mairie d'ECROUVES.

Cette demande doit indiquer les Nom, prénoms, qualité et domicile du ou des pétitionnaires, la désignation de la concession et la durée sollicitée moyennant le versement de la somme correspondante.

15 ans	100.00 €
30 ans	200.00 €
50 ans	306.00 €

Le titre de concession vous sera adressé après le versement de la somme correspondante à la Trésorerie Principale de TOUL, 14 rue Drouas - 54200 TOUL.

DEMANDE DE CONCESSION AU JARDIN CINERAIRE

Je soussigné(e) NOM : NOM de Jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) : àDépartement :

Téléphone :

Domicilié(e)

Code Postal :Localité :

ai l'honneur de solliciter l'acquisition d'un emplacement au columbarium,

pour le dépôt de l'urne contenant les cendres de M.....

pour une durée de : **15 ANS** - **30 ANS** - **50 ANS (1)**

Columbarium pouvant contenir : **1 URNE** - **2 URNES** - **4 URNES**

à l'emplacement N°

au Cimetière **CENTRE** - **GRANDMENIL** à ECROUVES

Fait à le

(signature du demandeur)

Pièce à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille.

Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques.